



Bonduelle
Société en commandite par actions

Assemblée Générale Mixte
du 17 décembre 2020

Réponses de la Gérance aux questions écrites
(Art. L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce)

Question 1 : Le prochain rapport RSE présentera t-il un échéancier à court terme de cessation d'usage des principaux produits phytosanitaires les plus problématiques, pays par pays ?

Réponse : C'est en effet un enjeu majeur de l'agriculture et de l'alimentation.

Sur le plan agronomique, nous avons un programme en cours de déploiement qui intégrera des dimensions complexes telles que : la diversité des zones de culture (tempérées, continentales, tropicales, etc), l'hétérogénéité des cadres réglementaires, la nature des exploitations et les différents types de relation avec nos producteurs. C'est un sujet clé qui figure dans la feuille de route agro "B!Pact Agro" et sera adapté à chacune des zones.

Sur le plan alimentaire, nous étendons nos gammes sans résidus de pesticides, persuadés que cette offre, qui n'interdit pas l'usage de traitements phytosanitaires mais le réduit fortement dans le produit fini, est une solution à la fois saine, sûre, accessible et durable.

Question 2: Les emballages réutilisables, notamment sur les produits frais en substitution du plastique jetable, seront-ils développés et généralisés par Bonduelle dans les deux à cinq prochaines années, et dans quelles régions ?

Réponse : Le groupe s'est fixé des objectifs ambitieux sur l'emballage dans le cadre de notre politique RSE, nommée B Pact, avec l'objectif de 100% d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables à 2025. Les boîtes métalliques (45%), le papier-carton (31%) et

les bocaux (8%) représentent l'essentiel de nos emballages (84% du total). Plus spécifiquement sur le plastique jetable, notre objectif est une réduction de 30% du plastique fossile non-renouvelable mis sur le marché d'ici 2025.

A titre d'exemple : le lancement d'un bol en carton avec DejBox avec durée de vie plus courte et le remplacement des couverts en plastique (obligation réglementaire) en Europe avec couverts bois. Egalement l'intégration de plastique recyclé (rPET) dans nos emballages de plastique rigide et recyclabilité de ces emballages.

La réutilisation sur nos produits frais est plus problématique car elle pose des enjeux d'hygiène, de conservation / gaspillage et de sécurité alimentaire beaucoup plus importants que sur de l'eau en bouteille par exemple. Nous avançons néanmoins et testons des solutions.

Question 3: Le Groupe Bonduelle se dote-t-il d'une limite d'utilisation à dix ou vingt ans des combustibles fossiles, compatible avec les accords de Paris, cohérente avec les engagements des pays consommateurs et producteurs de ses produits ?

Réponse : Nous intégrons dans notre stratégie business l'enjeu du changement climatique sur les deux dimensions : la dimension de "mitigation", limitation de notre empreinte, via le pilier "Environnement" du comité RSE-B Corp mis en place il y a quelques mois et la dimension "adaptation" avec le Climate Change Council, récemment mis en place, qui vise à trouver les meilleures stratégies d'adaptation à cette réalité.

Notre engagement de réduction des émissions de GES de -20% sur les scopes de 1 à 3 à 2035 est très ambitieux et s'inscrit dans la trajectoire +2°C des accords de Paris. En 2019-20, nos émissions totales représentaient 2.35 millions de teq CO₂, dont 12% sont issus directement de l'Industrie. Notre objectif de -20% à 2035 (par rapport à 2018) va être opérationnalisé avec une approche de suivi et reporting sur la base d'indicateurs pertinents. Environ 50% de nos consommations est électrique et 50% thermique.

Nous avons un programme d'investissement en cours pour :

- Réduire nos besoins énergétiques par des solutions plus économes en énergie, et
- Investir dans des énergies renouvelables.

L'achat de crédit carbone peut être utilisé en dernier ressort. Nous n'en faisons pas à ce jour.